



MINISTÈRE DES ARMÉES



**COMMANDEMENT
DE LA DÉFENSE AÉRIENNE
ET DES OPÉRATIONS
AÉRIENNES**

SOUS-CHEFFERIE
ACTIVITÉS AÉRIENNES
37.542

A7/DEO/SN-PRODEF

Dossier suivi par :
Maj Hervé Michel

Lyon, le **12 décembre 2017**

N° **464**/ARM/CDAOA/SCAA/A7
DEO/SN-PRODEF

ORDRE GENERAL D'EXERCICE

à l'attention
des destinataires *in fine*

OBJET : exercice AIR RAID 2018.

RÉFÉRENCE : Livre bleu 2017 AIR 001.

PIECE JOINTE : une annexe.

L'exercice AIR RAID 2018, inscrit au programme des activités d'entraînement de l'armée de l'air, sera organisé par la base aérienne 118 de Mont-de-Marsan du 1er au 3 juin 2018.

Cet exercice, co-organisé par l'armée de l'air et les associations nationales d'officiers et de sous-officiers de réserve de l'armée de l'air, est proposé sous la forme d'une compétition de type "rallye raid" par équipes de quatre concurrents.

Participent à cet exercice toutes les bases aériennes de métropole, les armées françaises et les armées de l'air étrangères invitées.

Cet ordre général d'exercice (OGE) précise les responsabilités et les objectifs de l'exercice.

ORIGINAL SIGNÉ
COL Franck BERRING
Sous-chef Activités aériennes 37.542



DESTINATAIRES :

- Toutes bases métropoles
- EOAA
- ESOMA

SALON
ROCHFORT

COPIES :

- CERPA/ANT VILLACOUBLAY
- CFA
- CEAM
- CFAS
- ZDS SUD OUEST
- EMO/SCA
- CGAIR
- CDAOA
- ANORAA
- ANSORAA
- ARCHIVES/CHRONO

VILLACOUBLAY
BORDEAUX
MT-DE-MARSAN
VILLACOUBLAY
BORDEAUX
PARIS
VILLACOUBLAY
LYON
PARIS
PARIS

GENERALITES

1. RESPONSABILITES ET COMMANDEMENT

1.1. Commandement

L'OSE¹, autorité prescrivant l'exercice et ayant validé les objectifs d'entraînement, est le chef d'Etat-major de l'armée de l'air.

L'OCE², responsable devant l'OSE de l'exécution de l'exercice, est le commandant de la Défense aérienne et des opérations aériennes.

L'ODE³, directeur de l'exercice, est le commandant de la base aérienne 118 de Mont-de-Marsan.

1.2. Comité de pilotage

Le comité de pilotage :

- se réunit sur convocation de son président qui fixe l'ordre du jour de chaque réunion,
- aide et conseille la base organisatrice pour le montage de l'exercice,
- rédige le règlement de l'exercice,
- s'assure des mesures de sécurité prises en fonction des textes en vigueur, de la chronologie, de la tenue des objectifs, de la bonne préparation et du bon déroulement de l'exercice.

1.2.1. Président

Le président désigné est l'officier de réserve du CDAOA/SCAA⁶ en charge de l'exercice AIR RAID.

1.2.2. Membres

Les membres du comité de pilotage sont :

- le commandant de la base aérienne 118 de Mont-de-Marsan ou son représentant,
- le Lieutenant-colonel (R) Guy Paolini, représentant le CDAOA,
- le Major Hervé Michel, officier projet de l'exercice, du CDAOA/SCAA⁴,
- le Lieutenant-colonel (R) Philippe Lataste, représentant le DRAA⁵,
- le Lieutenant-colonel (R) Thierry Bouvard, représentant l'ANORAA⁶,
- le l'Adjudant-chef (R) Claude Soyer, représentant l'ANSORAA⁷.

Sur décision du président du comité de pilotage, pourront être associées aux travaux du comité de pilotage toutes personnes dont les connaissances, l'expertise ou l'expérience seraient nécessaires.

Le comité de pilotage pourra créer des groupes de travail qui, sous son contrôle, réaliseront les tâches nécessaires à l'exécution de son mandat.

¹ Officer scheduling the exercise

² Officer conducting the exercise

³ Officer directing the exercise

⁴ Sous-chefferie activités aériennes du CDAOA

⁵ Délégué aux de réserves de l'armée de l'air

⁶ Association nationale des officiers de réserve de l'armée de l'air

⁷ Association nationale des sous-officiers de réserve de l'armée de l'air

1.3. Jury de la compétition

Le jury de la compétition sera présidé par le directeur de l'exercice assisté du comité de pilotage.

1.4. Observateurs

Dans le cadre du montage de l'édition 2019, deux observateurs de la future base organisatrice seront présents lors de cet exercice.

Un message NeMO de prospection pour l'organisation de l'exercice AIR RAID 2019 sera diffusé par le CDAOA/SCAA au cours du mois de décembre 2017.

2. OBJECTIFS DE L'EXERCICE

Pour l'Armée de l'air, il s'agit de :

- valider les acquis militaires du personnel de l'armée de l'air, dans la continuité de l'instruction dispensée au sein des bases aériennes et notamment des Centres d'instruction et d'information des réserves de l'armée de l'air (CIIRAA) en mettant en avant les actions de protection-défense,
- répondre aux attentes des plus jeunes réservistes, notamment en termes d'activités opérationnelles,
- renforcer et développer les liens qui unissent le personnel d'active et les membres de la réserve militaire.

Pour l'ANORAA et l'ANSORAA, il s'agit :

- de concrétiser, sur le terrain, la cohésion et de renforcer l'esprit de défense des membres de leur association,
- d'assurer la continuité de leurs actions d'information et de communication,
- de satisfaire les attentes de leurs membres actifs.

3. EPREUVES

La compétition, se déroulant sur 34h sur la base aérienne 118 et sa proche périphérie en secteur civil, comprend :

- une séance de tir FAMAS et PA MAS G1,
- un raid de jour et de nuit,
- un circuit comprenant différents pôles d'activités (franchissements, épreuves techniques...).

Un ordre particulier d'exercice (OPE) sera rédigé afin de préciser le déroulement de chaque épreuve ainsi que l'organisation du soutien et de la sécurité.

4. MOYENS

Les expressions de besoins devront être adressées par le CORLOG auprès des GSBdD de rattachement selon les procédures locales en vigueur et les besoins identifiés lors du site survey.

5. PARTICIPATION

Il est possible de participer au raid en qualité de compétiteur ou de renfort d'encadrement.

Pour les compétiteurs, le personnel peut être d'active ou appartenir à la réserve opérationnelle.

La compétition est également ouverte au personnel d'active et de réserve des nations étrangères invitées et agréées par les autorités militaires habilitées de leur pays d'origine.

Pour le renfort d'encadrement, le personnel peut être d'active, appartenir à la réserve opérationnelle ou être collaborateur bénévole du service public (CBSP).

Le personnel en renfort d'encadrement sera sous les ordres du colonel commandant la 118 de Mont-de-Marsan directeur de l'exercice.

Les chauffeurs et leurs véhicules militaires accompagnant les équipes seront à la disposition du directeur d'exercice et seront susceptibles de contribuer au soutien d'Air Raid.

Les modalités et conditions de participation ainsi que les dates d'inscriptions des concurrents et du personnel d'encadrement seront consultables dans le règlement de la compétition qui sera diffusé prochainement (début décembre 2017).

6. FINANCES

6.1. Ordres de mission

Les participants (compétiteurs + encadrement) sont placés :

- en indemnités de mission au taux NON LOGE/NON NOURRI pendant les déplacements (ALLER et RETOUR),
- en indemnités de mission au taux LOGE/NON NOURRI abattu de 50 % et ouverture du droit à l'ISC pendant la durée de l'exercice.

Les visiteurs (Air) assument le coût de leur participation.

Codes d'imputation (Armée de l'Air).

- allocataire : CDAOA,
- centre financier : 0178-0031-AA02,
- domaine fonctionnel : 0178-04-03,
- code engagement FD@ligne : FD3AD68405,
- classification de la dépense (code CID) : 110707,
- pour les utilisateurs de SILLAGE, préciser le code "FD3AD68405" dans l'objet de la demande,
- code engagement TACITE : TPA23RKA37,
- motif ISC OCA : C10502.

6.2. Convocations des réservistes

Les convocations du personnel réserviste participant à la compétition ou à l'encadrement seront financées par les budgets ESR des bases d'appartenance.

7. CALENDRIER

- IPC (Initial planning conference) : du 3 au 4 octobre 2017,
- MPC (Main planning conference) : du 6 au 7 mars 2018,
- FCC (Final Coordination Conference) : mai 2018,
- Livex : du 1er au 3 juin 2018.

Le CDAOA/SCAA diffusera l'OPE un mois avant l'exercice.

La chronologie de l'exercice sera la suivante :

- J1 : arrivée des participants et du personnel d'encadrement,
- J2 : cérémonie d'ouverture, début du raid,
- J3 : raid,
- J4 : cérémonie de clôture, remise des coupes et des médailles.

8. POINTS DE CONTACT

8.1. Core Planning Team (CPT) - ba118-air-raid.cellcoord.fct@intradef.gouv.fr

- Chef : COL Bertrand PERROT : 811.118.78.50,
- Adjoint : LCL® Jean-Samuel BARRIA : 811.118.21.54.

8.2. Officier projet du CDAOA/SCAA - cdaoa-scaa-snprodef.chef-cellule.fct@intradef.gouv.fr

- MAJ Hervé MICHEL : 811.942.45.12.

8.3. Division finances du CDAOA - cdaoa-cem-div-fin-lb.gestionnaire.fct@intradef.gouv.fr

- CCD Yann CORDET : 811.942.47.62,
- ADC Yan FEYDY : 811.942.47.59,
- SGC Julie GONCE : 811.942.47.52.

8.4. Division finances du CFA - cfa-fin-pil-dep.cds.fct@intradef.gouv.fr

- CCN Julien ECOFFARD : 811.106.58.43,
- MAJ Coralie PETIT : 811.106.67.96.